

Zoom sur Réseau Entreprendre

Valérie Talmon

L'accompagnement proposé par Réseau Entreprendre vous intéresse ? Voici la fiche pratique pour tout savoir sur ce réseau.

"Pour créer des emplois, créons des employeurs" : telle est la devise de Réseau Entreprendre, fondé en 1986 par André Mulliez, alors PDG du Groupe Phildar. L'objectif de ce réseau implanté sur l'ensemble des régions ? Soutenir les projets d'entreprise potentiellement destinés à devenir des PME, c'est-à-dire les créations et reprises ayant au moins 3 emplois lors du démarrage, puis avec un objectif de 14 emplois à 5 ans. Ce soutien prend la forme d'un prêt d'honneur et d'un accompagnement avec des méthodes d'entreprise.

Chiffres clés

- 65 implantations sur l'ensemble des régions
- 560 nouveaux lauréats en 2010 et 5 000 en cumul
- 50 000 emplois créés ou sauvegardés depuis 25 ans
- 1 300 accompagnements en cours. 100 % des lauréats accompagnés
- 13,5 M€ de prêts d'honneur en 2010 (45 M€ d'encours)
- 3 800 chefs d'entreprise adhérents
- Pérennité des entreprises à 5 ans : 81 % sur les dernières promotions (enquête TMO Régions)
- Moyenne d'emplois à 5 ans : 13,5

Devenir lauréat

Pour devenir lauréat, plusieurs critères sont demandés. Par exemple, dans le cadre d'une création, le projet doit être à potentiel (création significative d'emplois soit au moins 6 emplois à 3 ans) avec un besoin de financement correspondant à celui d'une future PME (70 000 euros au moins) et avec une dimension stratégique de développement. Pour une reprise d'entreprise, le projet doit être caractérisé par un engagement fort du nouvel entrepreneur à donner une nouvelle impulsion à l'entreprise reprise, cette dernière devant avoir un effectif jusqu'à 30 personnes. La sélection se fait sur dossier et doit être validée par un comité d'engagement.

Le dispositif

Les lauréats bénéficient d'une aide personnalisée et régulière : un entrepreneur expérimenté s'engage personnellement pendant 2 à 3 ans afin d'exercer le lauréat au métier de chef d'entreprise (partage d'expérience). En parallèle, les lauréats ont accès à une formation sous forme de rendez-vous mensuels au sein du club des créateurs. Enfin, les lauréats se voient attribuer un prêt d'honneur, accordé à la personne et remboursable sur 5 ans. Ce prêt, de 15 000 à 50 000 euros sans intérêt ni garantie, permet d'abonder vos fonds propres et de renforcer les prêts bancaires.

Pour en savoir plus :

www.reseau-entreprendre.org/